DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Communauté de communes Buëch-Dévoluy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à 17h00 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 35 Présents à la séance : 29 dont 6 pouvoirs
DATE DE LA CONVOCATION	27 juin 2022
SÉANCE DU	4 juillet 2022

OBJET : Candidature à l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Parcours Sud Smart territoires

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOUD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Monique BARTHÉLÉMY, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Rémy FREY, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Christian AUBERT, Jean BANAL, Serge EYSSERIC, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET donne pouvoir à Alain BOYOUD ;
Monique BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT ;
Christiane ACANFORA donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES ;
Jean-François CONTOZ donne pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Christian AUBERT donne pouvoir à Jacques FRANCOU ;
Jean BANAL donne pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Fabien GASCARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

La stratégie Smart Région prend appui sur les initiatives des collectivités en matière de « smart territoires ». Il s'agit de projets intégrant dans un processus de transition durable le potentiel des technologies, notamment numériques, pour délivrer des services optimisés aux usagers en les y associant. Ces projets ont pour socle commun la donnée (data), concernent aussi des domaines aussi divers que la mobilité, l'énergie, l'environnement, les déchets, l'e-administration ou la participation citoyenne.
Le parcours Sud Smart Territoires cible les intercommunalités. Il poursuit quatre objectifs avec un mode d'intervention (volet) associé à chacun d'entre eux :

- Mutualiser et capitaliser les expériences et les bonnes pratiques, par une démarche d'animation des acteurs et de partage d'informations (volet 1) ;

- Accélérer l'émergence de projets de « smart territoires », par un appui en ingénierie aux équipes locales (volet 2) ;
- Mettre en œuvre des projets structurants, par l'attribution de financements régionaux (volet 3) ;
- Valoriser les intercommunalités engagées, par l'attribution du label Sud Smart Territoires (volet 4).

Il est proposé de répondre à cet AMI sur les volets 1 et 3.

Le projet consiste la numérisation de toutes les déchèteries à savoir :

- L'acquisition du matériel de vidéo surveillance pour la déchèterie du Boutariq
- Le logiciel pour un barriérage activable par caméra
- Le logiciel des pesées à distance pour le suivi du pont bascule
- Le logiciel de contrôle et comptages de professionnels par QRCODE sur les 3 déchèteries
- Équipement informatique et téléphonique de la déchèterie du Boutariq et des tablettes pour les trois déchèteries
- Installation électrique

Le montant prévu est de 58 500 € HT subventionné à 50 %.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 22 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la candidature à l'AMI parcours Sud Smart Territoire sur les volets 1 et 3.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y référents.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	29 dont 6 pouvoirs
Contre :	0
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds,
les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200067445-20220704-De66_2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2022
Affichage : 12/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation